

# Le parcours du producteur solaire en Obligation d'Achat $\leq 36\text{kWc}$

## LE LIVRET DU PRODUCTEUR

Votre projet d'installation se situe en France métropolitaine continentale et votre gestionnaire de réseau est ERDF.

Ce guide est destiné aux particuliers exploitant une installation d'une puissance inférieure ou égale à 36 kWc sous contrat **S10 (PHOTO2010V1)**, option « vente en totalité ».



**Important** : il n'est plus possible d'initier une demande de contrat S10 depuis le 2 septembre 2010.



# EDF est l'acheteur dans le cadre d'une mission de service public

*Dans le cadre des missions de service public, prévues dans la loi du 10 février 2000 modifiée, EDF ou les Entreprises Locales de Distributions (ELD) lorsque les installations sont raccordées à leur réseau, sont tenues d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'Etat souhaite encourager le développement et qui, en raison de leur coût, ne pourraient pas trouver leur place dans le seul cadre du marché.*



Ce livret ne saurait engager la responsabilité d'EDF quant aux obligations du producteur de s'assurer qu'il respecte le cadre législatif et réglementaire applicable à son installation.

# Deux démarches à réaliser si mon installation est située en France Métropolitaine

**Producteur**, je dois faire une demande d'autorisation d'urbanisme, puis une demande de raccordement auprès d'ERDF.

1

Démarche d'urbanisme auprès des services compétents.

2

Pour réaliser mon raccordement et faire une demande de contrat d'achat :  
Un point d'entrée : le Gestionnaire de réseau ERDF 0820 031 922



ERDF informe EDF Administration des Obligations d'Achat de mon souhait de bénéficier de l'obligation d'achat, et de la date de ma demande complète de raccordement.



Pour l'élaboration, la gestion et la facturation du contrat d'achat :  
Un point d'entrée : EDF Agence Obligation d'achat solaire  
<http://www.edf-oasolaire.fr> 0891 700 130



Si mon installation est située en Corse ou dans les DOM, je contacte :  
EDF - SYSTEMES ENERGETIQUES INSULAIRES (SEI)  
<http://sei.edf.fr>

# La demande complète de raccordement\*

→ Je dépose auprès d'ERDF une demande de raccordement à l'aide du **Formulaire de demande de raccordement**.

→ Le formulaire de demande de raccordement est disponible sur le site :

<http://www.erdfdistribution.fr>

→ la demande peut se faire en ligne sur ce site, sans passer par le formulaire papier !

→ Cette démarche permettra le raccordement physique de mon installation au réseau public d'électricité.



ERDF me confirme par courrier que ma demande de raccordement est complète et transmet ma demande de contrat d'achat à EDF.



A l'aide du numéro de CRAE\* qui m'est communiqué, je peux créer mon compte pour accéder à mon espace producteur sur [www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr)

→ ERDF reste mon interlocuteur jusqu'à la mise en service du raccordement de mon installation.

\* Contrat de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation

\* Attention il n'est plus possible de souscrire aux tarifs de l'arrêté du 12 janvier 2010 depuis le 2 septembre 2010

Version	Date	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	01/07/2009	Création	ERDF-FOR-RAC-01E
2.0	01/01/2010	Prise en compte de nouveaux textes réglementaires, de la généralisation du "Portail Petits Producteurs", ajout d'exemples de plans	V.1.0

**E1 : Caractéristiques générales du projet**

Type de production envisagée :

Photovoltaïque<sup>25</sup> Puissance installée en intégration au bâti (usage principal d'habitation, d'enseignement ou de santé) : ..... kWc<sup>21</sup>  
Puissance installée en intégration au bâti (autre usage) : ..... kWc  
Puissance installée en intégration simplifiée au bâti : ..... kWc  
Puissance installée sur bâti, sans intégration : ..... kWc  
Puissance installée au sol : ..... kWc et de type<sup>22</sup>  fixe  1 axe de rotation  2 axes de rotation

Surface totale des panneaux : ..... m<sup>2</sup>  
Hauteur du mât + nacelle : ..... mètres

Eolien  
 Autre  
Préciser le type de production : .....

Le projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme<sup>23</sup> de type :  
 Déclaration Préalable  
 Permis de Construire  
 Autre type d'autorisation administrative (droit d'eau...)  
 Aucune

Le demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat :  Oui<sup>24</sup>  Non  
Si Non, Responsable d'Équilibre choisi<sup>25</sup> : .....

Option de production<sup>26</sup> :  
L'offre de raccordement est demandée en vue de :  
 La vente totale de la production  
ou<sup>27</sup>  La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation)  
ou  L'électricité produite sera entièrement consommée sur le site<sup>28</sup>

Cocher « photovoltaïque »  
Préciser la puissance de l'installation en kWc. Ce choix, qui relève de votre responsabilité, détermine le tarif applicable.

L'installation intégrée est fixe par principe. Seules les installations au sol peuvent être à 1 ou 2 axes. Le tarif est identique, c'est le plafond d'achat au tarif subventionné qui est de 2200 h.

Pour plus d'information vous rapprocher des services compétents (Etat, mairies).

Si vous demandez à bénéficier de l'obligation d'achat, l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration de votre contrat nous sera transmis après validation de la demande de raccordement, par le gestionnaire de réseau.

Ce choix, totalité ou surplus, sera repris dans le contrat d'achat.

# Mise en service du raccordement de mon installation

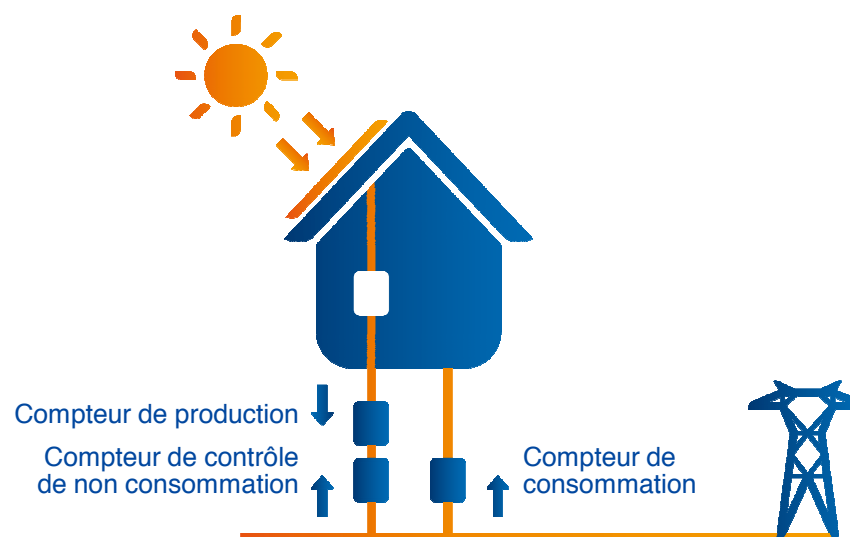


→ Le schéma ci-contre concerne les installations de vente en «totalité». Dans ce cas, toute la production de mon installation photovoltaïque est achetée.

→ L'électricité (courant continu) produite par mes panneaux photovoltaïques est transformée par mon onduleur en courant alternatif. Le compteur de production enregistre l'énergie générée par mon installation de production. Le compteur de contrôle de non consommation enregistre les consommations de mon installation en dehors des périodes de production.

→ L'énergie rémunérée par le contrat d'achat est l'énergie enregistrée par le compteur de production déduction faite de celle enregistrée par le compteur de contrôle de non consommation.

- ERDF assure la réalisation du raccordement et sa mise en service. Je suis alors producteur et j'injecte de l'énergie sur le réseau public de distribution.
- La date de mise en service de mon raccordement est la date d'effet de mon contrat d'achat. La rémunération par EDF de l'énergie injectée débute à partir de la date de mise en service du raccordement. ERDF informe EDF de la date de mise en service du raccordement de mon installation.



# Le contrat d'achat

## Arrêté tarifaire du 12/01/2010 modifié - points essentiels :

- ▶ La durée du contrat est de **20 ans**.
- ▶ Le contrat est signé entre EDF (client) et le producteur qui devient un fournisseur d'EDF.
- ▶ Le contrat prend effet, sauf exception, à la date de mise en service du raccordement de l'installation. L'énergie est achetée à compter de cette date même si le contrat d'achat n'est pas encore signé ou l'installation pas terminée.
- ▶ Les travaux de l'installation doivent être terminés au plus tard 18 mois après l'accord sur la proposition technique et financière d'ERDF.
- ▶ La date de demande complète de raccordement fixe le tarif.
- ▶ Le tarif dépend des caractéristiques techniques de l'installation (au sol, intégration au bâti, intégration simplifiée,...) et de sa puissance, de l'usage et de l'âge du bâtiment sur lequel elle est installée.
- ▶ L'énergie achetée au tarif subventionné est plafonnée. Ce plafond correspond à un fonctionnement annuel de 1500 h pour les installations fixes et de 2200 h pour les installations pivotantes (sur un ou deux axes). La facture est annuelle pour les installations de puissance inférieure ou égale à 36 kWc.
- ▶ Les relèves d'index des compteurs ERDF sont nécessaires pour établir votre facture. Vous devez les conserver pour l'année suivante.



## Attention



C'est à vous qu'il revient de qualifier le caractère intégré ou intégré simplifié ou non de votre installation\*, ce qui déterminera le tarif de base de votre contrat.



## Votre demande est déposée entre le 15 janvier 2010 et le 11 mars 2011 :

- Pour les installations intégrées au bâti au sens de l'arrêté tarifaire, le tarif d'achat du kWh est de 58 centimes d'euros pour les bâtiments à usage principal d'habitation, d'enseignement ou de santé et 50 centimes d'euros pour les autres bâtiments\*.
- Pour les installations en intégration simplifiée au bâti au sens de l'arrêté tarifaire, le tarif d'achat du kWh est de 42 centimes d'euros, la puissance totale doit être supérieure à 3 kWc\*.
- Pour les autres installations, le tarif d'achat du kWh est de 31,4 centimes d'euros\*.
- Pour les installations de plus de 3 kWc, il convient de remplir les conditions prévues par le décret du 9 décembre 2010.

\* Voir conditions détaillées dans l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié et dans [le décret du 9 décembre 2010](#)

# Mise à disposition et composition du contrat d'achat

L'énergie solaire



→ Les conditions générales sont disponibles sur le site internet. Elles ne sont pas envoyées par courrier.

→ Je m'assure, pour être tenu informé de l'avancement de l'élaboration de mon contrat d'achat, que mon adresse email est valide dans mon espace personnel.

→ Je n'appelle pas l'agence solaire pour connaître l'état d'avancement de mon contrat d'achat. Il me parviendra normalement avant la date anniversaire de la mise en service du raccordement de mon installation.

→ Mon contrat d'achat est conclu pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service du raccordement de mon installation (date d'effet de mon contrat d'achat), sauf exception.

- Je reçois un mail ou un courrier m'informant de la mise à disposition de mon contrat sur le site :

[www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr)

Je dispose alors des éléments nécessaires à mon inscription sur mon espace personnel.



- Je vérifie l'exactitude des mes coordonnées (nom et prénom du titulaire). Si le prénom n'est pas indiqué, je le précise. Je paraphe devant chaque modification.
- J'imprime mon contrat d'achat en 2 exemplaires format A4 recto, je paraphe en bas de la première page, je le signe et je le retourne à EDF à l'adresse indiquée sur le courrier.
- Le suivi de l'élaboration du contrat d'achat se fait sur mon espace personnel sur le site [www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr)

# Elaborer ma facture

Mon contrat d'achat est signé.

Chaque année, pendant 20 ans, à la date anniversaire de la date d'effet du contrat d'achat, j'établis une facture sur la base de mon auto-relevé.

A l'approche de cette date, je recevrai un mail m'informant que je dois établir ma facture.

Je fais ma facture sur mon espace personnel en me connectant sur : <http://www.edf-oasolaire.fr>

→ Je réalise en ligne ma facture sur mon espace personnel, je l'imprime, je la signe et j'envoie l'original à l'Agence obligation d'achat solaire en précisant « Facturation S10 » sur l'enveloppe.



Le tarif de ma 1ère facture est le tarif mentionné sur mon contrat d'achat.

→ A partir de la 2ème année de facturation, le tarif de base est révisé par un coefficient L dont le calcul est précisé dans mon contrat.

Exemple de facture pour une installation à facturation annuelle.

Facture n°	2009-1	Établie le	20/12/2009
<b>Contrat d'achat photovoltaïque</b> Période annuelle de facturation du 20/12/2008 au 19/12/2009 n° BTA0000000			
<b>Coordonnées Producteur</b> Détail adresse : 2bis du de la production Code postal : 37000 LAPRODUCTION Commune : Tél : mail : leproducteur@pv.fr	<b>Coordonnées Acheteur EDF</b> EDF Agence Obligation d'achat Solaire Détail adresse : BP 3013 Code postal : 69399 LYON Cedex 03 Commune : Tél : 08 107 16500 mail : OA-SOLAIRE@edf.fr	TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317 EDF a opté pour la TVA sur les débits.	
<b>Adresse du site de production (si nécessaire) :</b> Détail adresse : 2bis du de la production Code postal : 37000 LAPRODUCTION Commune :			
<b>Compteur de production</b>			
Date nouveau relevé du :	19/12/2009	Valeur du nouvel index (P1) :	2573
Date ancien relevé du :	20/12/2008	Valeur de l'ancien index (P2) :	0
		Production (P1-P2) :	2573 kWh
<b>Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité)</b>			
Date nouveau relevé du :	19/12/2009	Valeur du nouvel index (A1) :	1
Date ancien relevé du :	20/12/2008	Valeur de l'ancien index (A2) :	0
		Consommation Auxiliaires (A1-A2) :	kWh
		Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) :	2572 kWh
<b>Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :</b>			
3000 kWh			
<b>Montant de la facture</b>			
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond	2572	au tarif de 57,187 cts €	Soit un montant de : 1470,85 €
Production livrée en kWh, au-delà du plafond		au tarif de ... cts €	Soit un montant de : ... €
		Montant total, hors TVA.	1470,85 €
		TVA 19,6% (si prévue au contrat)	... €
		Montant TTC	1470,85 €
		Signature :	

J'identifie ma facture par un numéro et j'indique la date à laquelle je la rédige.

Je relève l'index du compteur de production seulement à la date anniversaire de la date d'effet de mon contrat d'achat.

A la date anniversaire, c'est à moi de relever les index de mes compteurs pour établir ma facture.

Je relève l'index du compteur de non consommation aux mêmes dates que ci-dessus. Habituellement cette valeur est faible.

Je n'oublie pas de signer ma facture.



# Les interlocuteurs

## Pour quoi ?

Pour les questions relatives à mon contrat d'achat.



**EDF**  
**Agence Obligation d'Achat Solaire**

TSA 10295  
94962 CRETEIL Cedex

**0891 700 130**

<http://www.edf-oasolaire.fr>

Pour les questions relatives à l'application de l'annexe 2 de l'arrêté et au caractère intégré ou non de l'installation.



**DREAL et DRIEE**

<http://www.drire.gouv.fr>

Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation (CRAE).



**ERDF**

**0820 031 922**

<http://www.erdfdistribution.fr>